



Information relative à la tarification sociale des cantines

Pour rappel, depuis la rentrée 2025/2026, les cantines de Saint-Dizier-Masbaraud appliquent la tarification sociale.

Pour chaque repas facturé à 1€ aux familles, une subvention de 3€ est versée par l'Etat à la commune.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tarifs distincts, en fonction du quotient familial (QF) du foyer.

Les trois tarifs suivants ont été fixés par la commune de Saint-Dizier-Masbaraud et ce par délibération en date du 27 novembre 2025 :

QF de 0 à 1000 : 1€/repas/enfant

QF de 1001 à 2500 : 2.50€/repas/enfant

QF de plus de 2500 : 3€/repas/enfant

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAF (QF) ?

Le quotient familial (QF) CAF est un outil d'équité sociale qui permet de calculer la participation des familles à partir de leurs revenus, des prestations familiales perçues et de la composition du foyer. Rapprochez-vous de la CAF pour un appui au calcul des QF. Si vous n'êtes pas allocataire CAF et que vous n'avez pas de quotient familial, une équivalence existe prenant en compte les revenus par rapport au nombre d'enfants.

CONCRETEMENT COMMENT CA MARCHE ?

Afin de pouvoir mettre à jour rapidement nos informations, nous vous remercions de bien vouloir transmettre à la mairie une copie de votre attestation de quotient familial (disponible auprès de la caf ou via votre accès caf en ligne) et ce pour le 21 août 2026 au plus tard.

La facturation se déroulera ensuite de la manière habituelle et la facture sera à acquitter auprès de la Trésorière Générale.

IMPORTANT : En l'absence de ce document, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué soit 3€/repas/enfant et ce jusqu'à régularisation de la situation.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie au : **05.55.64.40.30**